

## **ARTICLE 78**

### **TEXTE DE L'ARTICLE 78**

Le régime de tutelle ne s'appliquera pas aux pays devenus Membres des Nations Unies, les relations entre ceux-ci devant être fondées sur le respect du principe de l'égalité souveraine.

### **NOTE**

Pendant la période étudiée, les organes de l'Organisation des Nations Unies n'ont pris aucune décision justifiant une étude dans le cadre de cet article.

